



VL/BL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL *Délibération n° 2026-37*

L'an deux mil vingt-six,
le : **Mardi 16 juin**, à dix-huit heures et trente minutes,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Madame Véronique LOUWAGIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2026.

Nombre de
Conseillers :

en exercice : **29**

présents : **25**

Pouvoirs : **4**

OBJET :

**CONVENTION
OPAH-RU –
ATTRIBUTION
D'AIDES DIRECTES
AUX PARTICULIERS**

PRÉSENTS : Mme Véronique LOUWAGIE, M. Didier COUSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Pascal SAMSON, Mme Emilie TISON, Mme Marie-José MARTIN, M. Mehdi AFIF, Mme Marie-Laure LERAISNIER, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nicole GONDOUN, M. Abdellah LHESSANI, M. Pascal RAISON, Mme Patricia ERNOUX, Mme Marina BELLET, M. Guillaume LESEIGNEUR, Mme Mélissande HUBY, Mme Claire COQUELIN, M. Emmanuel DAEMERS, Mme Juliette CHARPENTIER-SEGUIN, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Corine LE BLÉVEC, M. Jean-Yves GARCIA, M. Ufuk CAGLAYAN, M. Vincent COLLO et M. Mickaël MESNIL.

Absents ou excusés : M. Sébastien CHEVALIER qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN, M. Lionel GONNET qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Fabien REGNIER qui a donné pouvoir à Mme Marie-José MARTIN et Mme Isabelle CLOUCHÉ qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE.

Madame Emilie TISON a été nommée Secrétaire de Séance.

Lors de la séance du 14 décembre 2020, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le territoire de la Ville de L'Aigle du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2026. Cette convention est signée avec l'Etat, l'ANAH, le Département de l'Orne et la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle.

L'objectif de l'OPAH-RU est de favoriser la requalification du parc privé afin de le rendre plus attractif, de l'adapter à la demande et de remettre sur le marché le parc de logements vacants.

Ce dispositif permet notamment d'accompagner sur les plans financiers, administratifs, juridiques et techniques les propriétaires, bailleurs ou occupants, s'engageant dans des travaux de réhabilitation de leurs biens. La Communauté de Communes des Pays de L'Aigle et la Ville de L'Aigle se sont en particulier engagées sur le versement d'aides directes aux particuliers.

Le dispositif concernant la Ville de L'Aigle correspond à une réservation maximale de crédits de 291 250,00 € pour la durée de la convention, soit en moyenne 58 250,00 € par an. Les crédits correspondants ont été inscrits au compte 20422 au budget primitif 2026, dans le cadre de l'autorisation de programme ouverte pour cette opération.

Les dossiers sont instruits par SOLIHA Territoires en Normandie, l'opérateur retenu par la Communauté de Communes pour assurer l'information, l'animation et le suivi de cette opération, puis transmis à l'ANAH qui donne un accord de principe sur le financement de l'action envisagée.

Par délibération n° 2022-71, en date du 05 décembre 2022, le Conseil Municipal a entériné de nouvelles conditions d'éligibilité et de versement des subventions municipales.

La délibération cadre du dispositif votée en décembre 2020 ne permet pas de retracer les versements individualisés aux bénéficiaires. Il est donc nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur chacun des dossiers d'aides accordées. Les dossiers suivants ont obtenu un accord de principe de SOLIHA :

Référence du dossier SOLIHA	Commune	Adresse	Nature de l'aide	Date de réception en mairie	Montant subvention ville
061012061 (Anah)	L'Aigle	17 rue Carnot	Travaux lourds	10/12/2025	23 800 €
	L'Aigle	3 rue Louis Pasteur	Ravalement de façade	27/05/2026	713 €

TOTAL	24 513 €
--------------	-----------------

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

**➤ *AUTORISE le versement des subventions visées ci-dessus,
sur présentation des justificatifs exigés et visés par
l'animateur de l'OPAH-RU.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Véronique LOUWAGIE